



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 7 JUIN 2022

---

**Présents :**

M. Daniel CORDIER, Conseiller - Président;  
Mme. Isabelle GALANT, Bourgmestre;  
M. Philippe PECHER, M. Etienne LENFANT, M. Thierry LENFANT, échevins;  
Mme. Noémie PAILLOT, Présidente du CPAS;  
Mme. Laurence LELONG, M. Ghislain MOYART, Mme. Isabelle VIART, Mme. Barbara LEKIME, M. Thomas PIERMAN, M. Vincent LEKEUX, M. Luc NOËL, Mme Laureline ZWINY, Conseillers;  
None Joyce RENIERS, Directrice Générale f.f.;

---

Objet :            Approbation des comptes 2021 de l'Administration communale

---

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les comptes établis par le collège communal,

Vu la décision du Collège Communal en séance du 23 mai 2022 décidant de proposer au prochain conseil de prendre connaissance les comptes de l'exercice 2021

Attendu que conformément à l'article 74 du Règlement général de la Comptabilité communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présents comptes aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes ;

Considérant qu'il ya lieu de présenter au vote du Conseil communal les comptes 2021 ;

Considérant les pièces obligatoires jointes à la présente délibération ;

Considérant que les annexes aux comptes 2021 sont disponibles au sein de l'Administration communale au service finances ;  
 Considérant la présentation du rapport annuel aux comptes 2021 du Directeur financier ;

**DÉCIDE PAR 8 OUI 5 NON et 2 ABSECTIONS**

Article 1<sup>er</sup> : de prendre connaissance les comptes de l'exercice 2021 :

<i>Bilan</i>	ACTIF 18.105.850,24 €		PASSIF 18.105.850,24 €
<i>Compte de résultats</i>	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	4.863.558,07 €	5.018.326,47 €	154.768,40 €
Résultat d'exploitation (1)	5.100.660,23 €	5.638.120,29 €	537.460,06 €
Résultat exceptionnel (2)	732.875,17 €	566.560,82 €	-166.314,35 €
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>5.833.535,40 €</b>	<b>6.204.681,11 €</b>	<b>371.145,71 €</b>
	<b>Ordinaire</b>		<b>Extraordinaire</b>
Droits constatés (1)	7.310.534,43 €		1.402.538,43 €
Non Valeurs (2)	45.424,29 €		0,00 €
Engagements (3)	5.431.386,39 €		945.675,51 €
Imputations (4)	5.391.049,86 €		620.884,15 €
Résultat budgétaire (1 - 2 - 3)	1.833.723,75 €		456.862,92 €
Résultat comptable (1 - 2 - 4)	1.874.060,28 €		781.654,28 €

Article 2 : d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 à la prochaine séance du Conseil Communal

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f.,  
 (s) Joyce RENIERS.

La Bourgmestre,  
 (s) Isabelle GALANT.

